



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 23 00019

Date de dépôt : 20/04/2023

Demandeur : Madame MACHADO MELANIE

Pour : La création d'une clôture et pose d'un portail et portillon.

Adresse du terrain : 19 Bis Chemin de Montmartin à POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2023/028

de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire de POMMEUSE,

VU la demande de déclaration préalable déposée le 20/04/2023 par Madame MACHADO MELANIE demeurant 19 Bis Chemin de Montmartin, à POMMEUSE (77515) ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour la création d'une clôture et pose d'un portail et portillon ;
- Sur un terrain situé 19 Bis Chemin de Montmartin, POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018,

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018,

VU l'affichage en mairie en date du 21/04/2023 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à article suivant.

Article 2

La hauteur des clôtures est limitée à 2 mètres.

Fait à POMMEUSE, le 17 mai 2023

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.